



Doc. 16093
28 janvier 2025

La nécessité absolue et urgente de mettre fin à la crise humanitaire concernant les femmes, les enfants et les otages à Gaza

Amendement¹ n° 32

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 3, insérer le paragraphe suivant:

«L'Assemblée souligne les responsabilités du Hamas, non seulement dans le massacre du 7 octobre 2023, mais aussi celle d'avoir longtemps refusé la libération des otages sans condition sollicitée par les Nations Unies, et d'accorder à la Croix-Rouge un accès indispensable aux otages. Le Hamas a développé ses structures militaires et logistiques en utilisant des écoles, des hôpitaux, des mosquées, et des bureaux internationaux, transformant ainsi Gaza en un gigantesque bouclier humain.»

Déposé par:

FASSINO Piero, Italie, SOC
BONETTI Elena, Italie, ADLE
CORLĂȚEAN Titus, Roumanie, SOC
COTTIER Damien, Suisse, ADLE
GRIPPO Valentina, Italie, ADLE
GUTIÉRREZ LIMONES Antonio, Espagne, SOC
MARIE Didier, France, SOC
VERDUCCI Francesco, Italie, SOC
ZAMPA Sandra, Italie, SOC

1. 2025 - Première partie de session

